110e Année. – N° 6 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Numéro spécial 6 Mars 1961.
Page LEXNA Assistant

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 110 N° 6 — TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI — Mahana 6 no Mati 1961

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois (Francs Pacific)	3 mois
Polynésie française.	180 fr.	100 fr.	60 fr.
France et territoires d'Outre-mer	190 fr.	105 fr.	60 fr.
Etranger.....	265 fr.	130 fr.	70 fr.

PRIX DU NUMERO :

Polynésie, France et T.O.M. : 15 fr. – Etranger : 20 fr.

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours avant la parution du journal.

ANNONCES ET AVIS

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne..... 15 fr

Les mêmes renouvelées : la ligne..... 7 fr.

Publication de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc. 7 fr.

ALLOCUTIONS

prononcées à la Séance d'ouverture de la

SESSION ADMINISTRATIVE DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

de la Polynésie Française, le 1er Mars 1961.

Par Monsieur Paul BOUZER

DOYEN D'AGE A L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le Gouverneur,

Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Mes chers collègues,

La session administrative ordinaire pour 1961 commence aujourd'hui, et nombreux sont ceux qui s'efforcent d'en prévoir le déroulement.

Il semble toutefois étrange que cette incertitude porte sur l'ordre d'examen des questions, autant que sur les résultats de vote.

Dans d'autres Assemblées, m'a-t-on dit, les chefs de groupes préparent un ordre du jour général, ainsi qu'un ordre d'urgence des principales questions dont elles ont été saisies dans les délais règlementaires ; les affaires courantes venant, bien entendu, se greffer sur le canevas prévu. Si nous procédions de même, nous éviterions tantôt une précipitation exagérée nuisible à l'étude suffisante des affaires, tantôt un rapport anormal, donc le risque de laisser d'importants éléments d'appréciation s'estomper dans l'oubli, ou le risque de renvoi en Commission Permanente d'affaires trop importantes pour elle.

Je profite du court intérim dû à ma qualité de doyen d'âge pour présenter cette suggestion à mes collègues.

Et puisque j'ai commencé l'autocritique du fonctionnement de notre Assemblée, je vais la poursuivre par quelques autres considérations. Il ne s'agit pas d'opinions d'un groupe, ce qui serait incompatible avec ma fonction actuelle, mais de conclusions à la suite de discussions avec divers habitants des districts.

Un premier étonnement, souvent constaté, a pour motif la promulgation des textes métropolitains : on comprend fort bien qu'un texte législatif élaboré en Métropole, destiné à tous les Citoyens Français, puisse ne pas être opportun à Tahiti. Mais on considère que cette inopportunité doit être exceptionnelle, si l'on ne veut pas avoir à remettre en question le bien fondé de la qualité de Citoyen Français accordée aux habitants de la Polynésie Française.

Il semblerait donc que la non-promulgation puisse être envisagée dans quelques cas particuliers, au lieu de faire intervenir une promulgation dans quelques cas particuliers. D'autre part, en ce qui concerne l'opportunité de la non-promulgation d'un texte, l'avis du Législatif, c'est-à-dire de notre Assemblée, semblerait tout indiqué. Ou cette formule est possible et nous irons vers une intégration, une égalité de droits

Page LEXPOL 2 sur 6

et de devoirs, croissant avec le temps, ou elle est irréalisable en général et doit être limitée à certaines catégories de textes. Dans ce cas, les textes législatifs des autres catégories devront être élaborés à Tahiti, pour Tahiti. Ceci est l'évidence même.

Un autre étonnement de mes concitoyens provient du maintien du décret de 1885 . . .

En effet, le Gouverneur, voire son remplaçant légal (quel que soit parfois celui auquel des circonstances curieuses ont donné ces responsabilités) continue à voir tous ses actes couverts par ce décret, et tout recours en Conseil d'Etat pour abus de pouvoir serait voué à l'échec. La seule possibilité de rupture avec l'ancienne notion de colonie, la seule certitude de la fin du règne des proconsuls, la seule possibilité de créer des liens librement consentis, c'est avant tout l'approbation du décret de 1885, dont l'esprit est diamétralement opposé à l'esprit du discours de Brazzaville, à l'esprit de la Loi-Cadre des Territoires d'outre-mer de 1956 et, en général, à la politique du Président De Gaulle. On ne peut à la fois demander à une population de se prononcer à propos de l'avenir politique de l'Algérie et lui imposer, à elle, un régime basé sur ce décret de 1885.

Je voudrais enfin attirer l'attention de cette Assemblée sur la nécessité de poursuivre l'éducation civique et politique de la population. Un grand progrès a déjà été accompli depuis 1947, mais les résultats sont encore insuffisants. Seule une éducation pratique, au sein de communautés diverses, permettra une sensible amélioration : ces communautés pourront s'appeler communes, collectivités rurales, syndicats, coopératives. Autour de nous dans le Pacifique, coopératives et communautés rurales ont prospéré et donné le branle à une activité économique notable et à une vie sociale mieux organisée. La formule qui consisterait à faire un travail donné, à la place des Tahitiens, ne provoquera jamais des résultats sociaux aussi souhaitables que la formule consistant à faire accomplir le travail par les Tahitiens, avec l'aide, si besoin est, des services administratifs compétents.

A propos de la création des communes, l'objection principale a trait à l'absence de ressources financières pour le fonctionnement de ces communes. On semble oublier l'anomalie actuelle suivante : chaque fois qu'un habitant des districts ou des îles achète un objet d'importation (c'est-à-dire lors de la majorité des achats) il enrichit la ville : par le jeu des droits de douane et d'entrée dont une part est reversée à la ville, par le jeu des patentes, l'acheteur des districts et des îles verse à la ville une contribution, qui en fait, devrait revenir à la communauté, c'est-à-dire aux districts ou aux îles. On a trop tendance à renverser les rôles : ce ne sont pas les îles qui vivent de la ville, mais bien la ville qui vit de la Polynésie. En dépensant le produit de leurs ventes, les communautés des districts et des îles alimentent le budget territorial et ont donc droit à profiter de l'utilisation des crédits.

Le tourisme va encore accroître ce déséquilibre entre la ville et les districts, entre deux modes de vie radicalement différents et nos plus graves problèmes vont être provoqués par cet état de choses. Notre rôle va donc être d'éviter de conserver Papeete comme seule pôle d'attraction pour tout Polynésien, qu'il s'agisse de gagner de l'argent, d'élever des enfants, de s'amuser, de se soigner. Je ne vois guère d'autres méthode que d'essayer de rattacher le maximum de mes concitoyens à une communauté secondaire, organisée dans son district ou dans son île, et qui, tout en l'affranchissant au maximum de l'attraction de Papeete, lui apportera toute l'aide possible dans l'exercice de sa profession.

Je n'allongerai pas ce discours par l'énoncé des principaux problèmes à l'ordre du jour.

Je ferai simplement remarquer que plusieurs d'entre eux, et non des moindres, ont vu le jour après l'élection de cette Assemblée. L'année dernière, dans des circonstances analogues, j'émettais le vœu que soit créé un organisme consultatif très large pour remédier à notre ignorance de la position de la population vis-à-vis de ces problèmes, mais aucune suite n'a été donnée à ce vœu. J'attirerai l'attention de mes collègues sur le comportement du Président De Gaulle qui n'hésite pas à consulter le pays tout entier, lorsqu'il ignore sa position sur un point donné. L'exemple nous vient d'en haut et en attendant qu'une nouvelle Assemblée, composée de gens élus sur la base de programmes adaptées aux circonstances, remplace l'Assemblée actuelle, je souhaite que nous nous entourions du maximum de renseignements sur l'opinion de nos concitoyens, lorsque nous déciderons des divers grands problèmes qui engagent l'avenir du pays et de nos enfants. Même si nous sommes persuadés de la justesse de nos vues, nous n'avions pas le droit d'entraîner la population dans une aventure pour laquelle nous n'avons pas été mandatés par elle.

Le régime actuel est éminemment transitoire et évoluera inévitablement, non pas tant en raison d'actions locales, qu'en fonction d'influences mondiales, indépendantes de la situation à Tahiti.

Je n'en veux pour preuve qu'un récent communiqué de Paris, daté du 15 février 1961, et relatant une déclaration de Monsieur Hassan GOULED, député U.N.R. de la Côte-des-Somalis, partisan du "OUI", dont l'adversaire politique, M. Ben LHARBI, partisan du "NON", a été obliger de se réfugier au Caire.

Cette déclaration est rédigée comme suit :

« Des manifestations pacifiques de masse, groupant toutes « les ethnies autochtones, se sont déroulées durant le séjour « du Ministre Robert LECOURT à Djibouti et dans les cercles « de l'intérieur, pour réclamer, par des pancartes, l'accession « du Territoire à l'autonomie interne dans le cadre de la Com« munauté. Elu au suffrage universel par l'ensemble de la « population de la Côte Française des Somalis, je suis tenu de « défendre et de faire aboutir ses revendications : autonomie « interne dans le cadre de la Communauté, administration, « par une Assemblée et un Gouvernement élus, des intérêts « propres au Territoire.

La déclaration du député U.N.R. Hassan GOULED montre, d'abord, l'honnêteté dont doit faire état un homme politique ayant reçu un mandat de ses concitoyens, donc tenu de prendre en considération et de transmettre leurs desiderata. Elle montre aussi cette évolution générale qui touche même un Territoire aux ressources bien inférieures à celles de Tahiti, ayant voté OUI au referendum et ayant élu un député U.N.R.

Messieurs, 1961, s'annonce lourd de responsabilités.

Je vous souhaite le courage d'agir selon votre devoir.

Vive le Président de Gaulle.

Vive TAHITI.

Vive la FRANCE.

Par Monsieur le Gouverneur Aimé GRIMALD

CHEF DU TERRITOIRE

Monsieur le Doyen,

Messieurs les Conseillers,

Au seuil de votre première session ordinaire de l'année 1961, mon premier soin est d'exprimer à votre Assemblée la satisfaction que j'éprouve à prendre avec elle ce contact officiel.

Sans doute, je trouve dans cette enceinte des physionomies connues, des visages qu'au cours de visites et de tournées, j'ai eu le plaisir de fixer. Mais me manquait encore la consécration de cette rencontre que j'aborderai en avouant, après tant d'autres, l'emprise qu'exerce votre pays sur tous ceux qui y accostent.

Aux antipodes de la France, au cœur d'un océan immense, se trouvent assemblés sous un ciel resplendissant, tant de grâce délicate et d'éblouissante beauté que, seuls, des poètes et des peintres peuvent exprimer pleinement le charme de cette Polynésie, sa nature et ses hommes, sa vigoureuse jeunesse.

Eduquée et instruite par nos écoles et par nos Missions, la population de ces îles, avec son originalité, vivifie un foyer capital du rayonnement français dans cette partie du monde. Son attachement au sol natal se double de sentiments et d'une conscience qui l'unissent étroitement aux destinées de la France.

Quel plus beau témoignage de cet attachement à la Patrie lointaine que le ralliement de 1940 et le sacrifice de ses enfants tout au long des deux dernières guerres ? Toujours et en toute circonstance, la Polynésie a su, malgré l'éloignement, malgré les travers de l'économie ou de l'histoire, se garder de toute entreprise qui eut pu compromettre son intégrité et sa foi.

A vous, Messieurs, qui êtes l'émanation d'une telle population, est-il besoin que le Représentant de la République dans cette France du Pacifique oriental donne l'assurance de son entier concours, de sa détermination d'œuvrer, hors de tout parti pris, pour promouvoir avec vous les valeurs humaines, sociales, économiques dont, ensemble, nous avons la charge ?

Dès les premiers instants de mon installation, je me suis mis à la tâche pour connaître les hommes et les choses, rechercher les contacts humains les plus larges, susciter la libre expression des idées et des besoins. Nul doute que ma mission soit d'approcher chacun, du plus humble au plus favorisé, du travailleur de la terre au travailleur de la mer ou de l'usine, du citadin aux collectivités les plus éloignées dans les îles et les archipels. Nul doute, également, que mon rôle et mon action doivent être d'indépendance et d'impartialité en me plaçant au-dessus des intérêts et des tendances.

Je ne manquerai, Messieurs, ni à mes devoirs propres, ni à mes obligations vis à vis de l'intérêt général, ni aux sentiments d'amitié et de bienveillance qui m'animent vis à vis de tous.

Je ne faillirai pas davantage, avec le Conseil de Gouvernement dont j'exprime la voix, à la collaboration confiante que je dois à votre Assemblée, collaboration que je souhaite réciproque pour que vos travaux aient ce rendement, cette efficacité que requiert une pressante actualité.

Votre tâche est lourde, mais combien exaltante d'avoir, avec l'exécutif local, à orienter cette Polynésie Française dans un monde moderne où les conjonctures sont en constante évolution, où des problèmes surgissent qui imposent aux responsables des adaptations continues. Qu'on le veuille ou non, les îles du Pacifique sont entrées dans une ère nouvelle, avec la dernière guerre, avec l'accélération du mouvement économique, avec l'essor des liaisons intercontinentales, les rapprochements et l'interpénétration qui en résultent ; encore faut-il qu'au milieu de ces bouleversements de la science, de l'histoire et des besoins, ces contrées ne risquent pas de perdre leur personnalité, enserrées qu'elles sont entre les humanités écrasantes de l'Amérique et de l'Asie, les régimes nouveaux tirant souvent leur dynamisme de l'abaissement de l'individu.

Les réalités de l'heure dans un Pacifique qui, tout autour de nous, se transforme et s'anime ne peuvent nous laisser indifférents ou passifs. Il nous faut faire en sorte que ce Territoire reste lui-même tout en s'adaptant progressivement aux circonstances, qu'il entre dans les temps nouveaux avec ses atouts en corrigeant ses faiblesses, qu'il préserve les fondements d'une ethnie à laquelle il est légitimement attaché sans, pour autant, nier ou compromettre les perspectives qui s'offrent à lui. Il n'a nul besoin pour cela, quoi qu'en pense votre doyen, d'aller chercher un exemple dans les pays les plus pauvres et les moins évolués d'Afrique et votre Assemblée a maintes fois prouvé qu'elle savait orienter les destinées du Territoire avec sagesse, en plein accord avec le Gouvernement et le Parlement de la République. Il nous faut, également, constater de ce fait évident qu'une grande puissance européenne, seule, peut ici, au centre du Grand Océan, jouer un rôle de garant entre les blocs continentaux de l'Est et de l'Ouest, car aucun des deux géants ne pourra tolérer que la place de la France soit occupée par l'autre.

Voilà ce qui compte, plus sans doute qu'une poussée révisionniste musulmane sur les bords de la Mer Rouge, car ici, Messieurs, il y va de la vie même, de l'avenir de toute une population, d'un avenir immédiat, pressant à la préparation duquel doivent être consacrées, avec l'aide de la France, toutes nos énergies et nos facultés d'imagination et de cœur.

Il est temps d'agir, car les évènements vont vite ; nous avons des retards à combler, des dispositions à prendre dans de multiples domaines pour permettre à la Polynésie de supporter sans dommage le choc inévitable de l'évolution des esprits et des contacts multipliés avec le monde extérieur. Si l'on ne fait rien, ce choc peut être redoutable et entraîner des bouleversements ; par des mesures judicieuses intervenant à brève échéance, il est permis de penser, au contraire, que les contre-coups prévisibles seront sensiblement atténués et conduiront à sauvegarder le pays et son âme.

Faisons donc effort sur nous-mêmes pour ne pas nous enliser dans les discussions et les querelles de Byzance ; élevons nos esprits au niveau des sujets essentiels de l'actualité qui sont : le sort de notre jeunesse, le niveau de vie de la population, la façon dont nous résoudrons nos problèmes, nos problèmes nombreux.

* * *

Certes, je ne me propose pas ici de les évoquer tous ; du moins, dans un survol rapide, souhaiterais-je les définir, livrant à vos réflexions quelques têtes de chapitres et quelques commentaires. Exposer les faits avec franchise n'est pas désespérer de l'avenir ni condamner le passé.

Ne croyez-vous pas, tout d'abord, que dans le domaine des structures administratives du Territoire, il serait bon de procéder à certaines retouches et, notamment, dans un esprit de déconcentration, justifié par la dispersion et l'éloignement des

Page LEXPOL 4 sur 6

archipels, de reconnaitre aux circonscriptions, une certaine personnalité ? Des Conseils de circonscriptions pourraient être institués qui réuniraient Conseillers Territoriaux et Présidents des Conseils de districts ; leur rôle serait principalement, d'élaborer des budgets de circonscription qui, selon des procédures à déterminer, seraient alimentés par le budget territorial. Ainsi, les populations de ces entités, plus directement associées à la gestion des affaires, porteraient davantage d'intérêt à la chose publique régionale et se trouveraient mieux informées qu'aujourd'hui.

De même, à l'échelon des districts actuels, des réformes seraient heureusement appréciées, spécialement si certains d'entre eux pouvaient être érigés en Collectivités rurales dotées de ressources qu'elles gèreraient elles-mêmes suivant des formules qui, dès longtemps, ont fait leurs preuves dans d'autres contrées.

Si l'on peut envisager la reconnaissance d'une personnalité aux circonscriptions et aux principaux districts, par contre, je crois devoir marquer devant vous que l'érection des districts en communes de plein exercice conduirait très certainement à de lourdes déconvenues. D'abord la structure communale implique des ressources propres, donc une adaptation du régime fiscal : d'autre part, comment le budget territorial pourrait-il subvenir aux charges que lui imposeraient des communes dont certaines compteraient seulement quelques centaines d'habitants ?

Je crois, personnellement, que la sagesse consisterait, dans un premier temps et avant d'ériger des districts en commune, de passer par le stade intermédiaire des Collectivités rurales, cadre plus large que celui des districts, dans lequel un personnel villageois se familiariserait d'abord avec une gestion réelle et des responsabilités, avant de constituer l'ossature ultérieure de véritables municipalités.

* * *

Dans la cité, que vous pourriez ainsi mieux charpenter, la première chose qui frappe, c'est le nombre des enfants, c'est la jeunesse. Ses représentants, avec l'âge d'homme, seront demain dans cette salle et nous demanderont ce que nous avons fait pour elle, ce que nous avons prévu pour son entrée dans la vie.

C'est une grave responsabilité que de se trouver ainsi en charge de la jeunesse d'un pays dont les ressources traditionnelles sont menacées et dont le développement démographique est un des plus élevés qui soient.

Certes, beaucoup a déjà été intelligemment pensé et créé en matière d'enseignement public et privé, mais un effort énorme va s'imposer demain pour scolariser la multitude des jeunes, pour leur assurer la formation civique, morale et sportive indispensable. Le Territoire aura-t-il les ressources voulues pour faire face à des obligations qui, dès maintenant lui pèsent, puisqu'il a récemment demandé à la Métropole de subvenir à l'Enseignement secondaire ? Il est à prévoir que cette simple mesure sera insuffisante et que nos moyens propres ne nous permettront pas de satisfaire, et à l'ensemble de nos charges sociales en accroissement constant, et aux multiples doléances justifiées de toutes nos collectivités de base qui, souvent depuis des années, attendent, non sans mécontentement, la réalisation de petits travaux d'entretien et d'équipement sans lesquels il y a stagnation, sinon régression.

Certes, la Polynésie n'a rien à se reprocher en ce qui concerne l'importance des sommes qu'elle consacre tous les ans à l'éducation de ses futurs cadres. En revanche, il est certain qu'une attention plus soutenue doive être portée à l'orientation des études et à la formation des jeunes gens. Mais, pour que cet effort du Territoire soit pleinement rentable et réponde aux besoins futurs de la collectivité, il faut, dès à présent, que les meilleurs soient envoyés en France auprès d'organismes compétents en vue de se préparer à leur travail d'homme, et d'abord, en vue de se préparer à encadrer toute notre jeunesse

Car quel va être le sort, demain, de tous ces jeunes qui ne seront ni fonctionnaires ou commerçants, ni employés, médecins ou avocats ? Quel travail trouveront-ils dans ce pays sans industrie, où les moyens de subsistance même risquent d'aller s'amenuisant, si des mesures ne sont pas prises pour développer les enseignements technique et agricole et préparer de façon méthodique et persévérante la mise en valeur de nouvelles terres ? Pour maintenir un équilibre indispensable dans la composition de la société future il faut, dès aujourd'hui, orienter la jeunesse vers des activités directement productrices et l'intéresser spécialement aux disciplines d'une agriculture et d'un élevage rénovés.

* * *

Et c'est là ; Messieurs, que se situe le problème des terres et de la protection de la propriété polynésienne.

Rareté des terres, insuffisance fréquente de leur mise en valeur, indivision, afflux d'acheteurs et de capitaux entraînant spéculation, surenchères et risque de dépossession, tels sont les faits, dans leur constance d'un côté, dans leur aspect actuel de l'autre.

Sur ce plan essentiel où commande à la fois, l'attachement du Polynésien à son bien foncier et la nécessité de préserver l'équilibre d'un milieu social où l'agriculture constituera demain, encore plus qu'aujourd'hui, l'occupation et le moyen de vivre, notre devoir est d'adopter une ligne de conduite raisonnée et ferme. Une politique des terres ne peut se concevoir dans l'optique de quelques individus, mais pour le devenir d'une collectivité.

Il est souhaitable, d'un côté, que soit entrepris en Polynésie un équipement hôtelier pour permettre au Territoire de bénéficier d'un tourisme rentable. Mais, d'autre part, il n'est pas concevable que l'offre des groupes financiers conduise à l'aliénation des terres, même si cela paraît être de l'intérêt immédiat des propriétaires actuels.

Ainsi sera préservée la propriété locale et sauvegardé l'avenir agricole des enfants du pays. Des locations de terres pour de longues durées pourront être accordées en vue des investissements hôteliers, mais, en règle générale, les domaines à vocation agricole et pastorale devront rester entre des mains polynésiennes. La protection des propriétaires ne doit donc pas être opposée au développement du tourisme, mais intégrée dans son organisation.

Quant au renouveau de l'agriculture, il exigera que vous vous penchiez sur la réforme du régime des terres, — que vous procédiez systématiquement, en vue de reconstituer un domaine territorial, à l'acquisition de terrains propices à la culture et mis en vente par leurs propriétaires, — que ces terrains aménagés et lotis par la puissance publique ou avec la participation d'une entreprise d'équipement, soient cédés à de jeunes hommes désireux de s'établir. Enfin, un crédit agricole plus large qu'aujourd'hui devra venir en aide aux travailleurs en encourageant la production : à cet égard un Fonds agricole de garantie, alimenté par le budget territorial, constituerait une heureuse initiative et faciliterait considérablement l'octroi et l'importance des prêts.

Sachons repenser de la même manière, le problème parallèle du développement des ressources auquel, en grande partie, a pourvu le plan quinquennal agricole que vous avez déjà approuvé. Je ne veux que mentionner ici ce document capital tout en ajoutant que vous aurez, au cours de votre cession, à délibérer sur la tranche 1961 du FIDES qui met à exécution le début de ce plan.

Tous les facteurs dont dépendent l'amélioration qualitative et quantitative de notre production devraient être reconsidérés et tout particulièrement ceux qui commandent nos prix de revient : la fiscalité, le coût des transports intérieurs et extérieurs, l'organisation des circuits commerciaux et des structures paysannes. A l'échelon du travailleur de la terre, organisons-nous pour qu'il améliore continuellement ses conditions de production, réalisons un encadrement plus dense des activités rurales qui assure au pays plus de denrées vivrières et plus de biens exportables. Le Cultivateur, comme le budget, y trouveront des revenus et n'oublions pas qu'avec le tourisme, va augmenter la demande de biens de consommation qu'il importe de satisfaire par des fournitures d'origine locale et non par un accroissement des importations.

Mais tous ces problèmes, ceux des prix, du niveau de vie, des loyers, de la commercialisation, sont actuellement examinés par une Conférence que le Conseil de Gouvernement a décidé de réunir afin d'appeler toutes les personnes qualifiées du secteur privé et du secteur public à rechercher en commun des solutions pratiques à l'imbrication complexe d'une économie déprimée, d'une démographie ascendante, d'une inflation des prix et des services menaçant le pouvoir d'achat et, à ce titre, pernicieuse pour l'ordre social.

J'ai de sérieuses raisons de penser que, grâce aux études fournies et demandées, grâce à l'impulsion donnée par les membres du Conseil de Gouvernement, il résultera de ces travaux des motions ou des projets qui pourront nous orienter dans l'action à entreprendre en vue de stabiliser les conditions économiques, de juguler ou de réfréner la spéculation sur les terres, nous aider en un mot à définir une politique économique cohérente et adaptée aux circonstances. Sans doute, certaines des mesures ne seront-elles pas susceptibles de suite par les seules ressources du Territoire ; dans ce cas, il nous faudra envisager de recourir, soit à l'emprunt, soit à l'aide de la Métropole, soit à la Société d'Equipement du Territoire, si, d'ici là, votre Assemblée est revenue sur la prévention qu'elle lui marque.

Comment expliquer, Messieurs, la passion qui a animé vos débats sur le sujet de la SEPOF ? Dois-je vous affirmer que cette Société ne dissimule aucune tendance inavouable, aucun machiavélisme visant à vous déposséder ou à porter atteinte à des intérêts respectables ?

Cette Société n'est autre chose qu'une forme d'assistance technique moderne. Ses spécialistes, sur notre demande, peuvent mettre leurs connaissances à notre disposition en vue de préparer et, éventuellement, de réaliser les projets dont nous ressentirions le besoin. Sous la forme d'une entreprise, gérée en majorité par des représentants du Territoire, la France vous a proposé les services de techniciens aptes à vous soumettre toutes études que vous désirerier : lotissements à destination agricole ou immobilière, plans d'urbanisme, d'assainissement ou d'adduction d'eau, de modernisation portuaire, et, plus généralement, tout ce que vous voudriez lui confier. Avouez que, dans maints domaines, une assistance technique nous serait particulièrement nécessaire pour permettre au Territoire de faire face à ses obligations vis à vis de la jeunesse, des mal logés, de la population entière, des touristes et des navigateurs. La SEPOF ne saurait se substituer, ni aux autorités établies, ni aux services locaux, d'ailleurs accaparés par les tâches courantes et, de ce fait, incapables d'entreprendre des études qui exigent souvent des mois de travail continu.

Je souhaiterais, donc, que votre Assemblée reprenne prochainement l'examen de cette question et lui donne une solution positive par ce que c'est là l'intérêt du Territoire, parce qu'à la veille de l'inauguration de l'aérodrome international de Faaa, on ne comprendrait pas que, sans raisons déterminantes, nous nous privions d'une expérience, d'un outil que sollicitent de la France ses anciens territoires devenus indépendants et certains Etats étrangers. Ajouterai-je que des sociétés analogues ont été créées dans de nombreux départements métropolitains appelés à une expansion économique rapide par suite de l'apparition de facteurs ou de nécessités nouvelles exigeant des moyens particuliers et efficaces ?

* * *

Mais je ne voudrais pas, Messieurs, lasser votre attention et je me rends compte que je me suis déjà laissé entrainer par l'ampleur de mon sujet. Vous m'en excuserez, sans doute, si vous voulez bien penser qu'il y a là, de ma part, et le souci de coopérer avec vous, et l'intérêt profond que je porte aux choses et aux hommes de cette terre française.

J'ai tenté de brosser devant vous les esquisses d'un programme, esquisse bien imparfaite, bien incomplète aussi puisque je n'ai traité du tourisme qu'à l'occasion de nos préoccupations économiques ; il est vrai que le développement du tourisme, auquel ce pays n'échappera pas, doit être harmonisé avec le développement de l'agriculture, de l'artisanat, d'activités multiples commerciales et professionnelles qui, toutes, auront nécessairement à participer à cette nouvelle source de revenu. A condition d'être judicieusement pensé et prudemment conçu, il est à présumer que cette industrie naissante dans le Territoire s'organisera peu à peu faisant aux travailleurs du pays la place importante qui leur revient, tant dans l'édification des établissements que dans leur exploitation: nous aurons à veiller, en outre, avec rigueur à la préservation des sites, au respect par nos visiteurs de nos lois et de nos coutumes, au maintien des conditions traditionnelles d'accueil à Tahiti, mais aussi à tout ce qui pourrait porter atteinte à la moralité publique.

Le tourisme est un des aspects de l'évolution des choses dans le monde entier ; il pénètre aujourd'hui dans le Pacifique. Souhaité, ici, par beaucoup, source d'investissements importants français et étrangers, il doit avoir logiquement d'heureuses répercussions sur notre économie, mais aussi il suscite des appréhensions qu'il ne faut pas négliger.

Les grands courants de circulation qui pousseront vers ces rivages des voyageurs sans cesse renouvelés risquent, il est vrai, d'entraîner des modifications dans les structures sociales et la mentalité ; mais n'avez-vous pas le sentiment, dès maintenant, que même l'habitant du district le plus reculé s'est rendu compte que le monde changeait autour de lui, que les conditions de vie se transformaient ? N'a-t-il pas, de lui-même, commencé à s'adapter à des pratiques, à des méthodes, à des idées qui ne lui étaient pas propres et qui, ainsi, le prémunissent déjà, dans une certaine mesure, contre les effets de l'accélération redoutée.

* * *

Tels sont, Messieurs, les objectifs majeurs qui s'offrent actuellement à nous. L'avenir de la Polynésie sera conditionnée par la façon dont elle aura su s'adapter aux impératifs de l'évolution, tout en sauvegardant sa personnalité et son charme propre.

Page LEXPOL numérisée

Pour mener à bien les tâches considérables qui nous attendent et qui excèdent sensiblement les possibilités du pays, songez que vous n'êtes pas seuls. Si « l'heure n'est plus aux nations isolées », comme l'a dit récemment en Amérique du Sud le Président de notre Conseil Economique et Social, la Polynésie sait pouvoir compter sur la France, de même que celle-ci peut compter sur ses partenaires de la Communauté Economique Européenne, à laquelle nous devons déjà le grand Hôpital dont Papeete sera doté demain.

Aussi, est-ce au nom du Gouvernement du Général de Gaulle, dont vous savez l'intérêt attentif qu'il porte à la Polynésie, — au nom de votre Exécutif local que je vous invite à nous consacrer tous ensemble à cette œuvre. Elus de l'Assemblée et du Parlement, fonctionnaires, chefs d'entreprises, tous ceux qui participent de près comme de loin au développement du pays, unissons nos efforts dans la recherche commune des solutions adaptées au temps, au lieu, aux hommes, travaillons vraiment d'un seul cœur, en écartant les soupçons dont nos actes ou nos intentions sont parfois taxés, car rien ne se construit de grand, si la passion l'emporte sur la raison, si l'on ne situe pas ses préoccupations et celles de ceux qui vous entourent au-dessus des calculs, des rivalités et des atermoiements.

J'ai la conviction qu'une telle union des hommes et des esprits en face des problèmes, qu'une politique aux larges vues concertée, poursuivie, persévérante dans les domaines-clés, apportera en peu de temps, pour le bien de tous, le renouveau, la confiance dont le pays a besoin.

Pour le territoire, d'abord, cette politique sera, vis-à-vis de l'extérieur, comme le signe de sa maturité à embrasser les grands problèmes. Vis à vis des Polynésiens eux-mêmes, elle marquera leur volonté de se distinguer par un effort accru pour progresser mieux et plus vite, et elle leur offrira des possibilités nouvelles d'améliorer leur condition de vie et leur formation d'homme. Pour la France, elle fera de cette province lointaine un des plus précieux composants de la Nation à laquelle nous appartenons tous, et sans laquelle, à notre époque, il ne saurait y avoir ici d'avenir assuré dans la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Messieurs, je déclare ouverte la première session ordinaire de 1961 de votre Assemblée Territoriale.

Vive le Président de GAULLE

Vive la Polynésie, France du Pacifique

Vive la France.

1er Mars 1961.

PAPEETE. — IMPRIMERIE OFFICIELLE.